



RENDEZ-VOUS :

- **Les démarches à effectuer :**

1. Je prends rendez-vous en ligne sur le site : www.villedenay.fr, ou à l'accueil de la mairie ou par téléphone au 05.59.61.90.30 du lundi au vendredi entre 11h30 et 12h.
2. Je note mon rendez-vous.
3. Je réalise ma pré-demande en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr> , j'imprime la pré-demande ou je note le numéro de pré-demande
4. Je rassemble les pièces justificatives.
5. Je me présente avec ma pré-demande ou le numéro de pré-demande et les pièces justificatives, le jour de mon rendez-vous.
6. Je retire mon titre à la mairie, sans rendez-vous, du lundi au vendredi de : 8h30 à 9h00, de 13h30 à 14h00 et de 16h30 à 17h00 avec le récépissé de demande et l'ancienne carte d'identité.

ATTENTION :

- **Présence obligatoire des mineurs.**
- **Tout dossier incomplet ne pourra être traité.**
- **Lors de la remise, restitution obligatoire de l'ancien titre.**
- **Tout titre doit impérativement être retiré par le demandeur**
- **Les titres non retirés dans un délai de 3 mois sont détruits**



- **Pièces à fournir**

1. Pour un majeur

- L'ancienne carte d'identité + copie.**
- La pré-demande ou le numéro de la pré-demande en ligne ou le formulaire de demande remis en mairie.**
- Une photo d'identité**, de face et tête nue, bouche fermée, fond gris ou bleu clair **non blanc**, non découpée et de **moins 6 mois**, de préférence, sans lunettes.
- Pour justifier de son identité, (originaux + copies) :**
Carte d'identité et / ou Passeport
Ou Copie intégrale de l'acte de naissance* (moins de trois mois)
**Ne pas fournir l'acte si la ville de naissance est adhérente à la dématérialisation voir sur le site suivant : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>*
- Un justificatif de domicile récent, de – 1an**, facture électricité, eau, téléphone, avis d'impôt...
 Pour une personne hébergée ou un enfant majeur résidant chez ses parents fournir avec le justificatif, **une attestation de résidence** (avec la mention depuis + de 3 mois), **la copie de la pièce d'identité du parent ou tiers en cours de validité.**
- Si perte ou vol, fournir la déclaration de perte ou de vol et un timbre fiscal de 25€**
 Buraliste, en ligne site: <https://timbres.impots.gouv.fr>
- Acte de mariage ou acte de décès (moins de trois mois)** pour ajouter un nom d'usage

2. Pour un mineur (documents supplémentaires à la liste ci-dessus)

La présence de l'enfant est indispensable accompagné de son représentant légal.

- Carte d'identité du parent qui présente la demande (original et en cours de validité).**
Si les parents sont séparés et que la résidence est alternée:
- La décision de justice ou lettre des deux parents pour inscription des deux adresses.**
- Un justificatif de domicile de – 1an** - facture EDF, eau, téléphone, avis d'impôts... (de chaque parent ou des représentants légaux).
- Carte d'identité ou Passeport** (original en cours de validité) de chaque parent ou des représentants légaux.
 - Présence obligatoire de l'intéressé (prise d'empreintes à partir de 12 ans)
 - Connaître les dates et lieux de naissance des parents.

